

Communiqué de presse

**Mettre fin à l'incertitude face Budget :
80M\$ ou de 25M\$ pour les organismes communautaires en santé et services sociaux?**

Montréal, le 27 avril 2017. Alors que Québec annonçait que 80 millions \$ seraient ajoutés au budget du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) d'ici 2022, des informations provenant de différentes sources mentionnent qu'il s'agirait plutôt de 25 millions \$. Si cela s'avère, cela signifierait la fin d'un acquis historique, puisque les nouvelles sommes ne s'ajouteraient pas aux montants de l'année précédente.

Ainsi, le 10M\$ annoncé comme investissement cette année serait simplement reconduit, selon une comptabilité créative, l'année suivante et ainsi de suite, jusqu'à l'an 5 (avec ajout de 5M\$ par année, à partir de la 3^e année). Au final, l'enveloppe ne serait bonifiée que de 25M\$ (voir [le tableau](#)). « Le montant de 80M\$ était déjà très insuffisant pour répondre aux besoins des 3000 organismes communautaires qui comptent sur ce programme pour réaliser leur mission globale, souligne Mercédez Roberge, coordonnatrice de la Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. Les groupes réclament, dès cette année, l'ajout de 355M\$, alors un ajout de 25M\$ serait carrément insultant».

Pour ajouter aux inquiétudes financières des organismes, les administrations régionales du PSOC ont commencé à annoncer aux groupes que le taux d'indexation annuelle ne serait que de 0,7%. Bien que la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, Lucie Charlebois, ne l'ait pas encore confirmé, il s'agirait de la plus petite indexation depuis 7 ans !

« Comment, et par qui, l'indexation a-t-elle été déterminée? Comment le MSSS se justifie-t-il d'accorder un si faible taux, et ce, sans tenir compte des différentes hausses à couvrir quant au fonctionnement d'un groupe? » questionne Hugo Valiquette, porte-parole de la Coalition des tables régionales d'organismes communautaire. « Faut-il rappeler que les groupes subissent non seulement la hausse des coûts des biens de consommation, mais qu'ils ont des responsabilités comme employeurs, ce qui est reconnu au sein du réseau par l'appellation des coûts de système, et que nous estimons à 3.25% pour les groupes. » complète Mercédez Roberge.

Malgré plusieurs demandes de clarification, la ministre n'a pas démenti que le rehaussement du PSOC ne serait que de 25M\$, ni fait preuve de transparence quant à l'indexation. « Nous invitons Mme Charlebois à clarifier rapidement la situation auprès du ministre des Finances, ainsi qu'auprès des groupes communautaires, insiste Hugo Valiquette. Nous lui demandons d'affirmer que les principes du PSOC seront respectés et que l'annonce budgétaire signifiera réellement un rehaussement de 80M\$ pour la mission des groupes. »

Rappelons que l'étude des crédits de ce programme aura lieu le 4 mai prochain et que les groupes ne peuvent attendre ce moment pour avoir l'heure juste.

- 30 -

Pour informations :

- Mercédez Roberge, Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles, 514-844-1309 (Table), 514-690-7826 (cell), coordination@trpocb.org
- Hugo Valiquette, Coalition des tables régionales d'organismes communautaires, 581-358-1009 (CTROC), 514-802-4846 (cell), info@ctroc.org